

LES AMIS DU PETIT FERDINAND

ECOLE ELEMENTAIRE F.DE LESSEPS
31 CHEMIN DES PRADETTES
31100 TOULOUSE
343 743 233 00011 NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LES AMIS DU PETIT FERDINAND

ECOLE ELEMENTAIRE F.DE LESSEPS

31 CHEMIN DES PRADETTES

31100 TOULOUSE

343 743 233 00011 NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **LES AMIS DU PETIT FERDINAND** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la Première application du règlement ANC N° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 2 juillet 2026



SARL de Commissaires aux comptes
CECOTTI Thierry et Associés

Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	€
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	12 105.68	10 515.01	1 590.67	141.99	1 448.68	NS
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		12 105.68	10 515.01	1 590.67	141.99	1 448.68	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	42 751.20		42 751.20	29 239.64	13 511.56	46.21
	Charges constatées d'avance (2)	20.00		20.00	57.92	37.92	65.47
	Valeurs mobilières de placement						
ACTIF CIRCULANT	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	32 482.26		32 482.26	717.51	31 764.75	NS
Total III		75 253.46		75 253.46	30 015.07	45 238.39	150.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		87 359.14	10 515.01	76 844.13	30 157.06	46 687.07	154.81

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	82 036.07		74 211.16		7 824.91	10.54
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	67 126.56		67 126.56			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 146.25		7 824.91		19 321.34	246.92
	Situation nette (sous total)	42 055.76		14 909.51		27 146.25	182.07
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	42 055.76		14 909.51		27 146.25	182.07
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 144.85		1 144.85	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 072.84		2 375.29		1 302.45	54.83
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	11 011.07		9 404.03		1 607.04	17.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	22 704.46		2 323.38		20 381.08	877.22
	Produits constatés d'avance						
	Total V	34 788.37		15 247.55		19 540.82	128.16
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	76 844.13		30 157.06		46 687.07	154.81

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

1 144.85



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 683.00		1 000.32		682.68	68.25
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	34 622.90		39 765.32		5 142.42	12.93
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	272 909.08		226 928.56		45 980.52	20.26
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	854.10		1 420.81		566.71	39.89
Total I	310 069.08		269 115.01		40 954.07	15.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	59 346.92		36 013.24		23 333.68	64.79
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 384.12		3 498.88		114.76	3.28
Salaires et traitements	175 760.01		176 673.57		913.56	0.52
Cotisations sociales	44 001.45		43 567.73		433.72	1.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	544.99		160.00		384.99	240.62
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	123.32		1 123.80		1 000.48	89.03
Total II	283 160.81		261 037.22		22 123.59	8.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 908.27		8 077.79		18 830.48	233.11

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	237.98	0.12	237.86	NS
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	237.98	0.12	237.86	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	237.98	0.12	237.86	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	27 146.25	8 077.91	19 068.34	236.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		253.00	253.00	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		253.00	253.00	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	310 307.06	269 115.13	41 191.93	15.31
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	283 160.81	261 290.22	21 870.59	8.37
5. EXCEDENT OU DEFICIT	27 146.25	7 824.91	19 321.34	246.92



Association les amis du petit ferdinand



Association les amis du petit ferdinand

Annexes Association



Annexe association

PREAMBULE

OBJET

Cette association a pour but de promouvoir et faciliter par ses actions toutes activités scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires de l'école Ferdinand de Lesseps. Association gestionnaire d'un CLAE et de l'Accompagnement à la Scolarité (AS). Accueil des enfants de 6 à 12 ans, association installée dans le quartier des Pradettes à TOULOUSE.

Convention de partenariat, animation périscolaire signée avec la ville de Toulouse (Mairie) le 11/01/2010

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pas d'événements significatifs à mentionner.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018- 06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des Fonds dédiés

Sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Immobilisations	Durée d'amortissement
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	3 ans à 4 ans
MOBILIER	3 ans

Créances :



Association les amis du petit ferdinand



Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association ne comptabilise pas les passifs relatifs à ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel (PCG article 324-1).

Ceux-ci sont néanmoins évalués et mentionnés en engagements dans la présente annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact n'ayant pas été jugé significatif pour l'association, il n'y a pas eu de reclassement entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1"



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 112	1 994		12 106
Immobilisations financières		0		0
TOTAL	10 112	1 994	0	12 106

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				0
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				0
Installations générales, agencements divers				0
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 970	545		10 515
Emballage récupérables et divers				0
TOTAL II	9 970	545	0	10 515
TOTAL GENERAL (I+II)	9 970	545	0	10 515



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Échéances Jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	0	0	
Autres créances	42 751	42 751	
Charges constatées d'avance	20	20	
TOTAL	42 771	42 771	0

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières Produits d'exploitation	0
Subventions/financements	0
Autres produits à recevoir	567
TOTAL	567



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

La variation des fonds propres est présentée avant résultat de l'exercice.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds Associatifs	74 211	7 825			82 036
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves	0				0
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-67 127				-67 127
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	7 825	-7 825	27 146		27 146
Dont générosité du public					
Situation nette	14 910	0	27 146	0	42 056
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	0	0	0	0	0
Dont générosité du public					

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées à l'exercice		
aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	67 127	
SOLDE	67 127	0



Association les amis du petit ferdinand



Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet.

les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Subventions d'investissement

Néant

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 073	1 073		
Dettes fiscales et sociales	11 011	11 011		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	22 704	22 704		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	34 788	34 788		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 073
Dettes fiscales et sociales	0
Autres dettes	2 343
TOTAL	3 416



Association les amis du petit ferdinand



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics

Nom de l'organisme	Motif du Financement	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF	CLSH (PS)	10 737	6 264	4 473		
CAF	AIC (PS)	55 011	31 501	23 510		
CAF	CVL (PS)	1 246	1 682	-436		
		0				
TOTAL		66 994	39 447	27 547	0	0

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Mairie Toulouse	CLSH	26 273	26 273	0		
Mairie Toulouse	CLAE	119 867	119 867	0		
Mairie Toulouse	Aide spécifique	2 681	2 681	0		
				0		
Région	DRAC			0		
				0		
Etat	ASP apprentis	9 000	9 000	0		
CAF	BONUS TERRITOIRE	40 351	27 901	12 450		
TOTAL		198 172	185 722	12 450	0	0

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Opérations de mises à disposition gratuite de biens et contributions volontaires

L'association bénéficie des contributions volontaires suivantes de la part des communes concernant la mise à disposition de locaux, l'entretien, l'eau et l'énergie. Ces contributions ont été évaluées à 0 € au total.



Association les amis du petit ferdinand



Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

A titre d'information, un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Revalorisation des salaires :
 - ✓ Profil 1.5%
- Turnover :
 - ✓ Cadres : Turn-over faible
 - ✓ Non cadres : Turn-over moyen
- Probabilité de survie : Tables de mortalité INSEE 2024

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3.2 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2024 s'élève à **40 641,88** euros.

Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres salariés ne sont pas considérés comme mandataires sociaux, et les mandataires sociaux sont bénévoles et non rémunérés.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	6	
Apprentis	2	
TOTAL	9	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 340 € TTC.